



Le : 07 MARS 2012

Numéro : A 3235

2R ASSOCIES

Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 Euros
Siège social 2 Allée de la Poterie – 91470 ANGERVILLIERS
RCS EVRY 532 117 496

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 DECEMBRE 2011**

Le 20 Décembre 2011 à 10 heures, les associés de la Société 2R ASSOCIES se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le Président. Chaque associé a été convoqué par courrier simple en date du 2 décembre 2011. Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance.

Monsieur Filipe GONCALVES DOS REIS préside la séance en sa qualité de Président de la société 2R ASSOCIES.

La feuille de présence permet de constater que les associés présents possèdent la totalité des actions.

En conséquence, le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés

- la feuille de présence à l'assemblée ,
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ,
- le rapport du Président ,
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ,

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant

- désignation d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant ,
- pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, désigne, à compter de ce jour et pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

- Madame Kristell PENHOAT, demeurant 65 rue Anatole France à MONTREUIL (93100), en qualité de Commissaire aux comptes titulaire
- La Société LF PARTENAIRES EURL, sise 6 rue Cure Bourse à EYBENS (38320), en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions

Les Commissaires aux comptes ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient ces fonctions et n'étaient frappés d'aucune mesure ou incompatibilité susceptible de leur en interdire l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

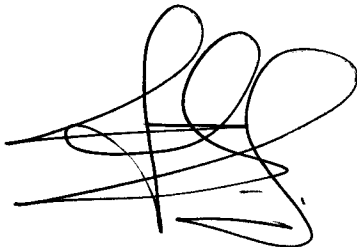
DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à onze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.